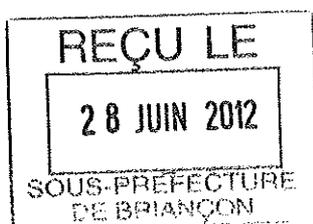




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



Assainissement

DELIBERATION
N°2012-84 du 19 juin 2012

OBJET : DUP Servitude raccordement Val des Prés.

Rapporteur : M. Le Président

Le 19 juin 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juin 2012 en la salle du Conseil des Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 pour la délibération n°2012-60
30 à partir de la délibération n°2012-61
31 à partir de la délibération n°2012-71
29 à partir de la délibération n°2012-86
28 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération n°2012-89
3 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de votes : 32

M. Anthony SAINT MAXENT est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Marie-Hélène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2012-61), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n°2012-89), M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henri RAOUX, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE (à partir de la délibération n°2012-71), Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE

Avaient donné pouvoir : M. Gérard FROMM à Mme Aurélie POYAU
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
M. Philippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENNAIRE à partir de la délibération 2012-90

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'assainissement,

Vu le contrat de Délégation du Service Public d'assainissement collectif du 14 avril 2006 modifié par avenant du 8 avril 2010,

Considérant dans le cadre de ce dernier, que le projet de raccordement de la Commune de Val-des-Prés nécessite la pose d'une canalisation traversant des propriétés privées.

Considérant que, malgré les demandes effectuées, il s'avère difficile de conclure un accord avec l'ensemble des propriétaires pour l'implantation sur leur terrain de la dite canalisation (refus ou non réponse).

Considérant que, selon l'article L 152-1 du Code Rural et le décret codifié sous les références R 152-1 à R 152-15 du même Code, il peut être institué au profit de la Collectivité, une servitude lui

conférant le droit d'établir à demeure des canalisations souterraines d'assainissement dans ces terrains privés et d'accéder aux installations, dans la mesure où elle en sollicite la mise en place.

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 31 mai 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 5 juin 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité.

- Autorise le Président à saisir Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'instruction de servitudes sur des fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'assainissement et leurs annexes, comme le prévoit l'article L 152-1 du Code Rural et le décret codifié sous les références R 152-1 à R 152-15 du Code Rural.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 27 JUIN 2012

Date affichage : 29 JUIN 2012